

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du 14 décembre 2016 à 18h00
à la Mairie de Barbazan

Présents : Mmes STRADERE Michèle Maire, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine,
Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard SIBRA Gérard, SALES André, VALLE Antony

Absent-excuse : Mr BRUNA Roger procuration à Madame ARIES Fabienne.

Madame STRADERE, Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1 – Finances –

Location de la grande salle des fêtes à l'euro symbolique pour les personnes habitant Barbazan avec une caution de 250.00 € et une attestation d'assurance. L'hiver le chauffage sera facturé 20.00 €. Vote à l'unanimité.

DM N 5 – Virements de crédits pour régler les honoraires de l'avocat suite à la résiliation du bail emphytéotique.
Vote à l'unanimité

2 – SDEHG –

Le SDEHG devient Syndicat Départemental d'Energie compte tenu de l'élargissement des compétences en matière d'énergie. Dans le cadre de l'aménagement du territoire les bâtiments communaux peuvent être subventionnés en éco énergie. De même peuvent être installées des bornes pour les véhicules électriques.

3 – Travaux –

Toiture de l'école

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la toiture du bâtiment de l'école doit être révisée. Plusieurs devis ont été demandés.

Le devis de l'entreprise MILLET de Villeneuve de Rivière a été retenu pour une somme de 9 034.80 € Hors Taxes.

Une subvention sera demandée :

- à la DETR
- au Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du contrat de territoire.

Vote à l'unanimité

Accessibilité de l'école

Les travaux d'accessibilité de l'école doivent être engagés. Plusieurs devis ont été demandés.

Les devis de l'entreprise LOUGE ont été retenus :

maçonnerie rampe d'accès : 18 812,39 € H.T.

maçonnerie W.C. Handicapés : 4 754,32 € H.T.

Le devis de l'entreprise MBS a été retenu

pose du wc handicapé : 985,60€ H.T.

Une subvention sera demandée :

- à la Région et au Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du contrat de territoire.

Vote à l'unanimité

Ecole : remise en conformité

Dans la continuité des travaux les devis suivants sont proposés :

Electricité : 3431,60 H.T.

Sol : 6464,86 H.T.

Vote à l'unanimité.

Démolition du lac

Le bâtiment du lac doit être démoli car il menace de s'écrouler et présente un danger pour le public.

Plusieurs devis ont été demandés.

Le devis de l'entreprise ROUGE SEGUELA a été retenu pour une somme de 2 225,00 € Hors Taxes.

Une aide au conseil départemental est demandée.

Vote à l'unanimité

4 –Urbanisme –

A compter du 1^{er} janvier 2017 la maire a la compétence pour instruire les dossiers d'urbanisme mais peut laisser cette compétence à la Direction Départementale des Territoires jusqu'à fin 2017.

Vote à l'unanimité.

5 –Gestion du Personnel –

Contrat de travail :

Pour la continuité du travail il est nécessaire de renouveler le contrat de CAMPGUILHEM Pierre pour une durée de 6 mois à partir du 4 janvier 2017. Il effectuera une formation nacelle.

Vote à l'unanimité.

Congé parental d'éducation:

Madame PENE prolonge son congé parental de 6 mois jusqu'au 7 août 2017.

Prime de fin d'année

Comme tous les ans une prime de fin d'année d'une valeur de 220 € sera versée aux employés au prorata du temps travaillé et de la présence au travail.

Vote : Pour : 9 Abstention : 2

Loi Sauvadet :

Les personnels non titulaires qui ont effectué 6 ans de service avant le 13 mars 2012 peuvent bénéficier d'un contrat à durée déterminée. A la mairie de Barbazan aucun personnel ne rentre dans cette catégorie. L'avis émis par le comité technique intercommunal est donc favorable.

Vote à l'unanimité

6 – Questions diverses

Usine d'embouteillage –

Le bail emphytéotique avec GMC résilié.

Un nouveau partenaire est intéressé et demande l'approbation du conseil municipal avant de s'engager sur :

- le montant de la surtaxe eau minérale d'un montant de 0.40 l'hectolitre,
- la signature d'un bail emphytéotique entre la SEM de Barbazan et la Commune sur l'exploitation du forage F3,
- le montant de la redevance à l'hectolitre pour un montant symbolique qui devra être discuté à condition que la SEM de Barbazan prenne en charge les frais du Laboratoire de l'Eau et l'assurance sur la qualité de la source.

Vote à l'unanimité

Thermes : Dans le cadre du développement du thermo ludisme la région prendra contact courant janvier pour des projets de développement.

–Kiosque Buvette :

Une lettre recommandée a été adressée à l'Entreprise Construction St-Eloi pour refaire le toit dans le cadre de la décennale. A ce jour nous n'avons plus aucune nouvelle de ce dossier.

Le terrain B15 est toujours en vente. Une personne serait intéressée et doit nous tenir au courant.

Maison de Retraite :

Après un conseil ministériel le report de la fermeture de la maison de retraite est reporté fin décembre 2017 mais il n'y aura pas de reprise possible par le Public. Le groupe SCAPA est intéressé. Toutes les solutions seront envisagées afin que la maison de retraite ne ferme pas.

CCHC :

Avant la fusion une dotation exceptionnelle de la CCHC est reversée à la Commune : environ 19 000,00 €.

Syndicat des Eaux aide pour assainissement individuel :

Les personnes intéressées peuvent monter un dossier. Une aide de 80% peut être accordée plafonnée à 4 200.00 €.

Bornage de l'Hôtel du Rocher :

Un bornage est effectué sur la demande de Mme LERE Jeanine. La Commune autorise Madame LERE Jeanine à sortir sur la servitude de la parcelle B 756 mais la commune n'achète pas de terrain.

Vote à l'unanimité.

Numérisation du village

Il est nécessaire de numériser le village pour la distribution du courrier et pour les secours. Mme VEYRIES s'occupe du dossier.

Centre Médico Social :

La commune envisage d'acheter le Centre Médico Social. Une estimation sera demandée aux Domaines.

Festivités :

Bee Bop : Concert à l'Eglise le 22 décembre à 20 hrs 30.

Réveillon de la St Sylvestre à la salle des fêtes.

Vœux à la population le 15 janvier 2017 à 11 heures.

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06
mairiebarbazan@wanadoo.fr

